



**TELGRUC**  
SUR  
**MER**

# DEMANDE D'INSCRIPTION

SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES FRAGILES ET  
ISOLÉES

MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE  
DÉPARTEMENTAL EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS

Les articles L121-6-1 et R121-2 à R121-12 du code de l'action sociale et des familles précisent :

- Les mesures d'inscription sur le registre nominatif recensent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande
- Les données seront exploitées dans le respect des règles de confidentialité et de la loi informatique et libertés. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L.116-3

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

N° code immeuble : ..... Etage : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Situation de famille :  seul(e)  en couple  en famille

Enfant(s) :  Oui  Non

L'inscription est demandée au titre de :

Personne âgée de 65 ans et plus  Personne adulte handicapée

Personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail

## Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

NOM et Prénom : ..... NOM et Prénom : .....

Tél : ..... Lien : ..... Tél : ..... Lien : .....

## Coordonnées des organismes ou personnes intervenant à domicile :

Aide à domicile NOM : ..... Tél : .....

Médecin traitant NOM : ..... Tél : .....

Soins infirmiers à domicile NOM : ..... Tél : .....

Portage de repas  Oui  Non Téléalarme  Oui  Non

Bénéficiaire de l'APA  Oui  Non

Le cas échéant, coordonnées de la tierce personne qui a effectué la demande :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Lien avec la personne inscrite : .....

Date de la demande :

Signature :

- En cas de changement de coordonnées (adresse ou téléphone), pensez à communiquer ces modifications en mairie ;
- Les informations communiquées sont confidentielles, elles seront néanmoins communiquées au Préfet, et le cas échéant, aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile dans le cadre de la mise en œuvre au Plan alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels ;
- Toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées à droit d'accès et de rectification des informations nominatives la concernant ;
- Toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées peut obtenir sa radiation du registre à tout moment, sur simple demande.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de TELGRUC-SUR-MER pour votre inscription au registre communal des personnes fragiles et isolées. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront enregistrées et destinées au CCAS de la commune. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CDG29, au 02.98.60.25.65, ou par mail : [cdg.contact2@cdg29.bzh](mailto:cdg.contact2@cdg29.bzh). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*